



L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/245

Givrins, décembre 2022

VENTE DES SAPINS DE NOËL

La traditionnelle vente des Sapins de Noël aura lieu dans la forêt au « Pré-de-la-Maison »
(en haut de la route de la Bellangère, prendre à gauche, sur le chemin du Pré-de-la-Maison)

le samedi 17 décembre 2022, de 09h00 à 11h00.

Venez choisir votre sapin sur pied. Il vous en coûtera CHF 20.- pour un sapin coupé à la minute par un solide bûcheron du Groupement forestier « La Colline ».

Le vin chaud vous sera servi sur place !



COUPE DE L'ARBRE DE LA MUNICIPALITE

Une jolie coutume du 17^{ème} siècle qui perdure à Givrins...



Samedi 31 décembre 2022, dès 15h30, la Municipalité donne rendez-vous à toute la population devant l'Auberge communale « Au Sapin », afin de débiter le foyard qu'elle aura abattu le matin même !

Cette manifestation a lieu par tous les temps.

Aux portes de l'hiver ; souvenez-vous...

DENEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES ET DES CHEMINS PRIVES

La chaussée et les trottoirs doivent rester libres, y compris autour de la place face au poids public, au croisement de la route des Marettes et de la route de la Scie, ceci tout au long de l'année. La commune, ainsi que le responsable du déneigement, déclinent toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait survenir suite au mauvais stationnement d'un véhicule. La Municipalité se réserve le droit de sanctionner si ces directives et la signalisation ne sont pas respectées.

En cas de fort enneigement et d'incapacité momentanée de rejoindre le haut de la route de la Bellangère, les véhicules peuvent être stationnés sur le parking du collège « Les Grands Records » en face de la gare ou au « Pré de Gym » en face du temple. Il convient **d'éviter absolument de laisser tout véhicule dans le virage « En Verdun »** (en-dessous de la croisée de la route de la Bellangère et de la route de Sodome).



CIRCULATION ROUTIERE – BACS DE SEL A NEIGE



Chaque hiver, plusieurs bacs de sel à neige sont déposés aux endroits habituels. Le sel est prévu pour une utilisation **sur le domaine public uniquement**, afin de rendre l'endroit praticable. Utilisez-le à bon escient !

Quant à notre Service de voirie, il met tout en œuvre pour dégager routes et trottoirs le plus rapidement possible. N'étant cependant pas en mesure de se multiplier, il ne peut pas déneiger partout en même temps. Merci de votre compréhension.

Piétons ; attention ! Pour éviter les chutes, portez des chaussures offrant un bon maintien et munies de semelles crantées ! Vous aurez un meilleur équilibre et parviendrez à destination en toute sécurité.

RECENSEMENT DES CHIENS AU 1^{er} JANVIER 2023

Nous vous rappelons l'art. 9 de la loi sur la police des chiens :

« Tout propriétaire de chien annonce dans les deux semaines à la banque de données et à l'administration communale :

- a) toute acquisition d'un chien en indiquant sa provenance, soit le nom et l'adresse de la personne qui lui a cédé l'animal ;
- b) toute cession d'un chien en indiquant sa destination, soit le nom et l'adresse du nouveau détenteur ;
- c) tout changement d'adresse ;
- d) le décès de son animal ».



Pour les nouveaux chiens qui n'ont pas été recensés en 2022, nous vous prions de bien vouloir venir l'annoncer avec le carnet de vaccination **d'ici au 1^{er} mars 2023** à l'Administration communale, pendant les heures d'ouverture.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES DES PINS ET DES CEDRES

Les papillons appelés les processionnaires du pin redoublent d'activité dans la région lémanique depuis les années 1980. Les nids gris argentés qu'ils tissent dans les couronnes des pins se remarquent particulièrement bien. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a décidé de mettre à jour la législation à ce sujet et a prononcé un arrêté en date du 7 décembre 2005 qui stipule que :

« Tous les nids dans les endroits destinés à l'accueil du public (...), dans les jardins et dans les parcs doivent être coupés et détruits par le feu. Les communes sont chargées d'appliquer cet arrêté. » Dès lors, nous demandons à chaque propriétaire concerné d'effectuer l'éradication des nids jusqu'au 31 janvier 2023. »



Pour rappel, les poils des chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer de graves troubles ou des réactions allergiques violentes.

Passé le délai du 31 janvier 2023, nous effectuerons un contrôle et si nécessaire entreprendrons les travaux d'élimination aux frais des propriétaires concernés.

En cas de nids difficiles d'accès ou de problèmes, le service forestier reste à votre disposition pour toute information au **022 366 87 78**.

ASSOCIATION UKR'AIME

Depuis avril 2022, nous aidons les réfugiés ukrainiens accueillis dans l'Arc lémanique entre Genève et Lausanne. La commune de Gland a gracieusement mis à notre disposition un espace dans un immeuble de bureaux qui nous sert de local.

Notre aide aux réfugiés consiste à apporter notre soutien dans leur vie quotidienne de façon simple et efficace par une bourse aux vêtements (y compris chaussures, linge de maison, etc.) ainsi que par un système de publication d'annonces pour les personnes qui recherchent ou souhaitent donner des articles spécifiques.

Les locaux de notre Association servent de havre de paix et de lieu de rencontre pour les réfugiés, leur donnant l'occasion de procéder à des échanges et de renforcer leur réseau dans la région et en Suisse. Nous proposons aussi un coin enfants et jeux, une salle de couture, ainsi que soutien et assistance dans toutes les questions concernant les activités du quotidien.

L'association Ukr'Aime travaille activement et recherche en permanence de quoi aider un maximum tous nos amis ukrainiens mais naturellement aussi tous les réfugiés d'autres pays. Nous recherchons en cette période :

- Des habits chauds pour hommes, femmes et enfants ;
- Des chaussures chaudes de saison (toutes tailles du 20 au 48) ;
- Des vestes chaudes ;
- Des chaussettes, des gants, des bonnets et des écharpes ;
- Des sous-vêtements (hommes, femmes) ;
- Du linge de maison ;
- De la vaisselle ;
- Des grandes valises avec roulettes.



Toute l'équipe vous remercie de tout cœur pour votre soutien.

Adresse :

Association Ukr'Aime
Avenue du Mont-Blanc 29
1196 Gland

Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00.

Courriel : asso.ukraime@gmail.com / Téléphone : 079/430.14.87

Site web : www.ukraime.ch

FERMETURES – HORAIRES DURANT LES FÊTES

AUBERGE « AU SAPIN » (tél. : 022/369.18.01)

E-mail : nathaly.michaud@bluewin.ch – Site internet : www.ausapin.ch

Fermatures : du samedi 24 au mardi 27 décembre 2022 inclus
samedi soir 31 décembre 2022 ainsi que les 1^{er}, 2 et 3 janvier 2023

Réouverture : dès le mercredi 4 janvier 2023 aux horaires habituels



MARIUS – Boulangerie & Pâtisserie (tél. : 022/369.13.42)

E-mail : marius@marius-patisserie.ch – Site internet : www.marius-patisserie.ch

N'oubliez pas de passer commande pour vous régaler durant les Fêtes !

Ouverture : du mardi 20 au samedi 24 décembre 6h00 – 16h00
du dimanche 25 au samedi 31 décembre 7h00 – 14h00

Fermeture : du dimanche 1^{er} au mardi 3 janvier 2023 inclus

Réouverture : dès le mercredi 4 janvier 2023 aux horaires habituels



ADMINISTRATION – MUNICIPALITE – DECHETS

Le guichet de l'administration communale sera fermé du jeudi 22 décembre 2022 à 19h00, jusqu'au lundi 9 janvier 2023. Réouverture aux horaires habituels le mardi 10 janvier 2023.

La Municipalité siègera pour la dernière fois en 2022 le lundi 19 décembre. Elle reprendra sa première séance de l'année 2023 le lundi 9 janvier, à 19h30.

Ramassage des ordures ménagères : les lundis 19 et 26 décembre 2022, aux heures habituelles. Nous vous rappelons que le dépôt des sacs se fait le jour du ramassage, avant 09h00. **Pas de dépôt la veille !**

Déchèterie : Ouverture les samedis 24 et 31 décembre 2022.

**La Municipalité et l'ensemble de ses collaborateurs vous souhaitent
un Joyeux Noël ainsi qu'une très bonne Nouvelle Année !**

**Que ces Fêtes vous apportent une multitude de beaux moments, des joies
intenses et que vos rêves, aussi incroyables soient-ils, se réalisent !**



Greffe Municipal - Route de la Bellangère 6 - 1271 Givrins

Tél. 022/369.90.20

Courriel : greffe@givrins.ch

Site internet communal : www.givrins.ch